



Commission
européenne

Énergie



Les politiques de l'UE en matière d'énergie visent à garantir un approvisionnement énergétique sûr, compétitif et abordable tout en lui permettant d'atteindre ses objectifs climatiques.

L'Europe est confrontée à un certain nombre de défis énergétiques majeurs. Outre les objectifs fondamentaux visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans toute l'Union européenne à des prix raisonnables pour tous, il est de plus en plus nécessaire de faciliter la transition d'une économie fondée sur les énergies fossiles vers un système neutre en carbone: la transition vers une énergie propre. L'Union doit également devenir plus économe en énergie, adopter l'innovation et les nouvelles technologies, améliorer les connexions énergétiques transfrontalières et réduire sa dépendance vis-à-vis des importations d'énergie.

Ce que fait l'Union européenne

Chaque État membre conserve la responsabilité de définir son propre bouquet énergétique, mais la coordination des règles au niveau de l'Union fournit une approche commune qui renforce la portée globale des mesures et permet à l'Union européenne de faire figure de leader mondial dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de l'initiative «**Une énergie propre pour tous les Européens**», l'Union européenne s'attelle à mettre à jour ses règles communes d'une manière qui facilitera et encouragera les investissements futurs, et accélérera ainsi la transition vers une énergie propre tout en contribuant au respect des engagements pris par l'UE dans l'**accord de Paris**.

La décarbonation du système énergétique de l'UE est essentielle pour atteindre nos objectifs en matière de climat; elle s'inscrit dans le **pacte vert pour l'Europe** annoncé en décembre 2019. La production et la consommation d'énergie représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE.

Une autre initiative de l'UE est la création de l'**union de l'énergie**, qui améliorera les synergies avec d'autres domaines d'action tels que les transports, la recherche et l'innovation, la numérisation, l'économie circulaire et le financement durable.

Le fait de relever ces défis au niveau de l'Union européenne offrira également de nouvelles possibilités en termes de croissance et d'emplois, de recherche, et d'un marché énergétique plus compétitif et durable. Les avantages pour les consommateurs devraient également être importants en ce qui concerne leur droit de changer de fournisseur d'énergie, la réduction des factures des ménages et les questions de

qualité de vie telles que la réduction de la pollution atmosphérique.

Parmi les autres politiques et actions qui contribuent à garantir la réalisation des objectifs de l'UE figurent les suivantes:

- de nouveaux réseaux transfrontaliers pour le gaz et l'électricité (**projets d'intérêt commun**), y compris les projets visant à mieux intégrer les énergies renouvelables dans le réseau;
- **l'écoconception et les étiquettes énergétiques** visant à améliorer l'efficacité énergétique des produits ménagers;
- le soutien à des projets de recherche et d'innovation à l'échelle de l'Union européenne visant à accélérer tous les aspects de la transition vers une énergie propre par le truchement du programme-cadre **Horizon 2020**; et
- la contribution au **projet international de fusion ITER**, l'un des projets énergétiques les plus ambitieux au monde.



Pour plus d'informations: <https://ec.europa.eu/energy/en>



@Energy4Europe

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95155-8	doi:10.2775/136201	NA-03-18-318-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95142-8	doi:10.2775/236629	NA-03-18-318-FR-N